



FICHE TECHNIQUE DE FORMATION

L'ESG en partenariat avec le centre de formation MYM Annaba vous propose un séminaire/atelier portant sur :

« Principales mesures de la loi de finances pour 2022, avec analyse de leurs impacts sur la gestion des entreprises »

-Décembre 2021-

Thème de la formation portant sur :

« Principales mesures de la loi de finances pour 2022, avec analyse de leurs impacts sur la gestion des entreprises »

Public (s) concerné(s) :

- Cadres dirigeants et membres de conseils d'administration des sociétés ;
- Gérants, associés et actionnaires d'entreprises ;
- Cadres d'entreprises : comptables, financiers, auditeurs, contrôleurs de gestion, fiscalistes, juristes, commerciaux ;
- Professionnels de la comptabilité et de la fiscalité (cabinets et professions libérales).

Objectifs de finalité :

- Prendre connaissance du contexte d'élaboration du projet de loi de finances 2022 ;
- Analyser et commenter les principales dispositions législatives, en particulier les mesures fiscales ;
- Identifier l'impact des principales mesures sur l'environnement des entreprises.

Type de formation proposée : Séminaire/atelier en inter-entreprises.

Programme thématique de formation :

- I. Les objectifs de la LF 2022.
- II. Les agrégats du cadrage macroéconomique et financier pour l'exercice 2022.
- III. Les équilibres budgétaires de la LF 2022 et les projections à MT 2022-2024.
- IV. La présentation générale des dispositions législatives de la LF 2022.
- V. Analyse des mesures fiscales relatives à :
 1. l'imposition des revenus des personnes physiques soumises à l'IRG au titre des différents revenus catégoriels.
 - Nouveautés ;
 - Réinstauration du BNC (Bénéfices Non Commerciaux) ;
 - Réforme du revenu agricole) ;
 - Exonérations, taux réduits, imposition des avantages en nature, nouveau barème de l'IRG, etc.) ;
 2. l'imposition des personnes morales soumises à l'IBS :
 - Groupements d'entreprises ;
 - Assiette de l'IBS (dettes et créances en monnaie étrangère) ;
 - Conditions de déductibilité des charges, seuils de déductibilité de certaines charges ;
 - Avantages pour les bénéfices réinvestis ;
 - Imposition des dividendes ;
 - obligations d'entreprises étrangères ;
 - etc.).
 3. L'imposition du chiffre d'affaires à la TAP : Exonérations, réductions de taux, réfections et obligations ;
 4. La taxe foncière, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe de séjour : nouvelles modalités de calcul, de déclaration et de recouvrement;
 5. La taxe de formation professionnelle et la taxe d'apprentissage (nouvelles modalités de déclaration et de gestion de ces deux taxes) ;
 6. Autres dispositions (ISF, IFU, enregistrement, finance islamique) ;
 7. Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : Exonérations, taux réduits, etc.

VI. Analyse des mesures d'inclusion fiscale :

1. Identification des personnes non identifiées ;
2. Précompte sur l'IBS sur les opérations d'importation ;
3. Inscription au fichier national d'auteurs d'infractions frauduleuses ;
4. Appréciation du caractère habituel des transactions commerciales ;

VII. Analyse des mesures douanières : inspection des navires et marchandises, délais de séjour des conteneurs dans les dépôts temporaires, franchise pour les colis du fret express, etc.

VIII. Analyse des dispositions diverses :

1. Exclusion du sucre des exonérations fiscales ;
2. Nouveauté pour les Start-up ;
3. Tabacs ;
4. Pénalités pour les constructions à régulariser,
5. Comptes Spéciaux du Trésor (CAS).

IX. Débat général – synthèse et clôture du séminaire.

Méthodes pédagogiques :

Méthode interactive, participative, jeux de rôle, simulation, cas pratique...

- Projections des présentations sur Powerpoint ;
- Exposés suivis de discussions;
- Débats interactifs et mises en situation.

Animation de la formation:

Le séminaire portant sur la loi de finances 2022 sera animé par des cadres supérieurs exerçant à la DGI et ayant participé à l'élaboration du projet de la loi de finances en question.(Voir proposition de CV en **annexe**).

Documentation :

Une documentation appropriée (support papier + numérique), sera remise, pendant et à la fin de la formation, à chaque participant comprenant les activités déroulées en salle ainsi que le contenu des ateliers.

Sanction de la formation :

Une attestation de participation sera délivrée aux participants qui auront suivi avec assiduité la formation.

Organisation pratique proposée :

1. Durée globale en jours : 2 jours ouvrables.

2. Planning de déroulement :

- 1ère session : 12 et 13 janvier 2022;
- 2ème session: 18 et 19 janvier 2022.

3. Lieu de déroulement :

Au niveau de l'Hôtel Mercure d'Alger, Bab Ezzouar.

4.TARIFS :

Montant total/participant/session : 42.000,00 DA HT soit 47080,00 DA TTC.*

*Ce tarif couvre les frais de formation et les frais de restauration (déjeuner +pause-café).

5.Livrables attendus :

L'ESG s'engage à livrer les documents ci-après :

- Supports pédagogiques, format papier et numérique ;
- Attestations de suivi de formation.

CV DES EXPERTS FORMATEURS